



**Conseil  
Municipal**

**Du  
22/03/2012**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **12/03/2012**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
11**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2012  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2012  
A la porte de la Mairie

Annexes : CA 2011

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE DOUZE, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. SCHULER Jérôme Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES  
OU ABSENTS** :

Mme BOHN Christelle,

Pouvoir donné à :

**Convention d'entretien des accotements de la route départementale  
118 entre Villeparois et Coulevon**

\*\*\*

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que depuis plusieurs années, notre agent d'entretien, commun avec la commune voisine de Coulevon assure l'entretien des accotements de la route départemental 118 entre les deux Villages.

Cette prestation est assurée, à notre initiative, sans aucune compensation du département.

Vous savez également que nous avons entrepris une démarche d'évaluation des risques professionnels de notre personnel et que dans ce cadre j'ai sollicité le département pour que l'intervention de notre agent se déroule dans un cadre réglementaire et sécurisé.

Le département nous propose de signer une convention qui fixe le cadre de cette intervention et défini plus précisément la signalisation à mettre en place.

Je vous invite à prendre connaissance de ce projet de convention annexé à la présente délibération et m'autoriser à signer cette convention

**Décision :**

**Exprimées      10**  
**Abstention :    0**  
**Contre :        0**  
**Pour             10**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Autorise le Maire à signer le projet de convention avec le département de la Haute-Saône, fixant les règles d'intervention du personnel de la commune pour l'entretien des accotements de la route départementale 118 ; entre Villeparois et Coulevon.

Ce projet de convention est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS